

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : SOLIHA Provence et Coopérative SOLIHA Méditerranée : aide à l'acquisition-  
amélioration en diffus de 6 logements locatifs sociaux à Châteaurenard, Marseille 14<sup>e</sup>  
arrondissement et Tarascon.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), l'association SOLIHA Provence, d'une part, et la S.A U.E.S Coopérative SOLIHA Méditerranée - "Bâisseurs de logement d'insertion", d'autre part, domiciliées 1 chemin des Grives 13013 Marseille, sollicitent une subvention globale de 73 472 € pour accompagner l'acquisition et l'amélioration de 6 logements locatifs sociaux en diffus à Châteaurenard, Marseille 14<sup>ème</sup> arrondissement et Tarascon.

Le prix de revient prévisionnel total TTC de ces opérations s'élève à 734 716 €

L'octroi de l'aide sollicitée sera associé à la réservation pour le Département de 2 logements.

Les caractéristiques techniques et financières de ces opérations figurent en annexes.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de donner votre accord à l'octroi d'une subvention globale de 73 472 € selon le détail suivant :

- 12 108 € à l'association SOLIHA Provence pour l'acquisition-amélioration d'1 logement locatif social résidence "Le Coubertin" 200 avenue Jean Mermoz à Châteaurenard, pour un coût prévisionnel TTC de 121 075 €;
- 61 364 € à la S.A U.E.S Coopérative SOLIHA Méditerranée - "Bâisseurs de logement d'insertion" pour l'acquisition-amélioration de 5 logements locatifs sociaux à Marseille 14<sup>ème</sup> arrondissement et à Tarascon, pour un coût prévisionnel total TTC de 613 641 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

